

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 13 MAI 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le cinq mai deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le treize mai, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Stéphanie ALESSANDRI

N°2022/39

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	NEGRONI-DESINI Vannina
MIGEVANT Pierre-Jean	ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine	ALESSANDRI Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
SUSINI Ange	ZANETTACCI Alexia
PAOLI Jean-Paul	ZANNETTI Pierre
POGGI Dominique	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
ZANETTACCI Alexia donne procuration à CINOTTI Sandrine	
PAOLI Jean-Paul donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Création emploi polyvalent service administratif et école.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire propose aux élus de procéder à la création d'un emploi permanent, polyvalent, à temps complet et relevant du grade d'adjoint administratif territorial, afin de renforcer les effectifs du service administratif, mais aussi du service scolaire.

L'agent ainsi recruté devra effectuer plusieurs missions au sein du service administratif, mais aussi procéder au suivi des demandes de location de la salle des fêtes et des contrats y étant liés.

L'agent serait également affecté au sein du service scolaire, afin d'apporter une aide à l'apprentissage aux enfants confiés, mais aussi de surveiller ces derniers.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la création d'un emploi permanent, polyvalent et à temps complet, relevant du grade d'adjoint administratif territorial, et correspondant à une affectation au sein du service scolaire et du service administratif ;

DIT que les crédits budgétaires présents sur le chapitre dédié permettent ladite création de poste.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 10 dont 2 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

